



## **Lettre d'informations 3 août 2020 - Quelques nouvelles bagnolaises...**

### **Rappel - Fermeture de la mairie au public pendant la période estivale**

- La mairie de Bagnols sera fermée au public du lundi 10 août au vendredi 21 août, réouverture lundi 24 août 14h30.

### **Chaleur, sécheresse et gestes barrières**

- La **chaleur estivale** demande de la vigilance : boire de l'eau, rester au frais, éviter le soleil, fermer les volets, aérer lorsque la température le permet. Une plateforme téléphonique d'information "canicule" est disponible : 0800 06 66 66

- [Le Rhône est en alerte et alerte renforcée sécheresse](#), Bagnols est actuellement en zone 1 (**alerte sécheresse**), il est nécessaire de limiter la consommation d'eau autant que possible.

- Il convient de continuer à respecter les **gestes barrières contre le COVID-19** : porter un masque dans les lieux clos accueillant du public (même s'il fait chaud !), se laver les mains régulièrement, respecter une distance d'un mètre.

### **Point sur la réglementation des ERP**

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 et [suite au décret n°2020-860 du 10 juillet 2020](#), la commune de Bagnols est amenée, jusqu'à nouvel ordre et hors cas mentionnés dans l'article 3 du décret, à suivre les règles suivantes dans ses ERP (**établissements recevant du public**) :

- **Obligation de respecter, et de faire respecter, les mesures barrières** lors de l'organisation de tous rassemblements, réunions, activités, accueils ou déplacements (mesures d'hygiène spécifiques, respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, port d'un masque dès que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties)
- **Obligation de déclaration préalable en préfecture à la charge des organisateurs** de rassemblements, réunions ou activités ayant lieu sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public et mettant en présence de manière simultanée **plus de dix personnes**. La déclaration précise les dispositifs que les organisateurs comptent mettre en œuvre afin de garantir le respect des mesures barrières.

### **Information et communication / Conseil municipal**

Depuis son installation fin mai 2020, l'équipe municipale œuvre pour une meilleure communication en interne comme en externe.

En interne, ce projet s'est concrétisé avec la mise en place d'un système informatique partagé d'échanges et de stockage de données auquel tous les membres du conseil municipal ont accès et participent. Tous ont désormais une adresse électronique dédiée de la forme [prenom.nom@bagnols.net](mailto:prenom.nom@bagnols.net)

En externe, la mise en place d'une lettre d'informations hebdomadaire est une première étape, allant de pair avec la refonte du site internet et du futur bulletin annuel, ainsi que d'autres actions qui se mettront en place dans les prochains mois.

Pour toute information à partager ou demande concernant l'information et la communication municipales, nous vous invitons à contacter la **commission Information Communication** : [audrey.baron-gutty@bagnols.net](mailto:audrey.baron-gutty@bagnols.net) et [marine.florimond@bagnols.net](mailto:marine.florimond@bagnols.net)

### **Rangement et nettoyage des poubelles**

Les poubelles destinées aux ordures ménagères ou aux emballages légers (poubelles jaunes) doivent être sorties au plus tôt la veille de chaque collecte et rentrées le plus rapidement possible après le passage du camion. **En dehors de ces temps de collecte, elles doivent être rangées.** Nous vous invitons également à les nettoyer régulièrement pour assurer leur propreté et éviter les mauvaises odeurs.

La compétence "Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés" est assurée pour Bagnols par la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées (CCBPD). [Retrouvez le calendrier de collecte et les consignes d'élimination des déchets sur le site de la CCBPD.](#)

### **CA SIVU Jean BOREL**

Le conseil d'administration du SIVU (Syndicat Intercommunal à vocation unique) de [l'EHPAD \(Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes\) Jean BOREL](#) s'est tenu le 28 juillet 2020 au Bois d'Oingt (Val d'Oingt). Marine FLORIMOND, conseillère municipale, y a assisté en tant que déléguée pour la commune de Bagnols.

Frédéric LOIZENANT a été élu président, Véronique MONTET première vice-présidente, Nadia GUIGNIER deuxième vice-présidente et Bernard BOURBON troisième vice-président. Ils auront comme objectifs, aux côtés de la direction de l'établissement, de continuer à moderniser l'établissement, tout en garantissant le confort et la sécurité des résidents, dans le contexte particulier de l'actuelle crise sanitaire.

### **Communauté de communes Beaujolais-Pierres dorées (CCBPD)**

- Le dispositif "paiement de proximité" est en place depuis le 28 juillet et permet aux usagers de régler en espèces ou par carte bancaire chez un buraliste-partenaire agréé des factures émises par la collectivité, des amendes et des impôts dans la limite

de 300 Euros. [Retrouvez la liste des buralistes-partenaires agréés et les modalités sur le site de la CCBPD](#)

- La CCBPD relaie [l'appel à projet "Ambition Région Innovation - Être accompagné dans mon projet industrie du futur"](#) qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Informations des associations**

- En partenariat avec **l'association "Mémoire et Patrimoine" de Bagnols**, Pierre GUERRIER exposera ses peintures dans une rétrospective de 1950 à 2020 à l'ancienne église de Theizé du samedi 22 au dimanche 30 août 2020 inclus. La majorité des œuvres, données à Mémoire et Patrimoine, seront proposées à la vente, au profit de la restauration des statues des XVIIe et XVIIIe siècles de l'église Saint-Blaise de Bagnols.

### **Voisins de Bagnols et informations diverses**

- La prévention des feux de forêt est de la responsabilité de chacun et chacune : ne pas allumer de feu ou de barbecue aux abords des bois et forêts ; ne pas jeter de mégots dans la nature.... [Le Département du Rhône rappelle les bons comportements dans une campagne de sensibilisation.](#)

- **Errata - aérodrome** : le lien dans la précédente lettre Infos renvoyait vers un site en construction. [Voici le lien à suivre pour plus d'informations sur l'aérodrome Villefranche-Tarare.](#)